

L'orcemontois

Le mot du Maire

1

Page 1

- Le mot du Maire

Page 2 et 3

- Le Budget 2022

Page 4 et 5

- Service d'alerte et d'informations

Page 6 et 7

- Urbanisme

Page 8

- Les tarifs communaux

Page 9

- Communications et actualités

Page 10

- Cantine et activités périscolaires

Page 11

- Le Comité des Fêtes

Page 12

Etat civil

Page 13

- Divers, numéros utiles

Page 14

- Petites annonces



Chères Orcemontoises et Orcemontois.

Au cours des dernières semaines, la situation en Ukraine nous a sidérés, elle est dans toutes les têtes. Je remercie l'ensemble des Orcemontois pour leur mobilisation, leurs dons et leurs propositions d'hébergement.

De plus, la crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées, modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. Nous devons donc toujours faire attention et garder les gestes barrières.

C'est le cas, bien évidemment pour la commune, confrontée à ces contraintes qui ont affecté la convivialité dans notre village. Preuve en est, les différentes manifestations et festivités, qui ont dû être reportées à contrecœur ces derniers mois, malgré l'investissement des organisateurs.

Lors du dernier Conseil Municipal, les comptes 2021 et le budget 2022 étaient à l'ordre du jour.

Yvelines Restauration a augmenté ses tarifs au 1^{er} Mars 2022. Nous avons unanimement décidé en Conseil Municipal de ne pas répercuter cette hausse sur le prix des repas à la cantine scolaire, elle sera donc prise en charge en totalité par la Mairie.

Il a aussi été décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Le budget communal a été voté à l'unanimité. Il comprend de nouveaux projets.

- Un agrandissement du restaurant scolaire devenu exigü par le nombre d'enfants inscrits le midi. Un espace de 62 m² viendra dans le prolongement de la salle existante.

- Nous avons inscrit au budget l'enfouissement des réseaux (EDF, fibre, éclairage public) rue de la Mairie et espérons une exécution des travaux en fin d'année ou début 2023. Des subventions vont être demandées auprès du département et de la région .

Je souhaite que ces prochains mois soient synonymes de liberté et de rencontres, en espérant que cette crise sanitaire soit enfin dernière nous.

Votre Maire, Guy Lecourt

Directeur de la publication: G.Lecourt

Comité de rédaction: I.Adam, H.Baudesson, A. Da Silva, E.Garçon, A.Guillaume, D.Mathieu

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

011	Charges générales	222 901
012	Charges de personnel	351 000
014	Atténuation de produits	31 500
022	Dépenses imprévues	40 000
023	Virement section investissement	198 901
042	Opération d'ordre	6 700
065	Autres charges gestion courante	103 550
066 et 067	Charges financières et exceptionnelles	3 500
068	Dotations aux provisions	200
TOTAL		958 252

RECETTES de FONCTIONNEMENT

073	Impôts et taxes	443 905
074	Dotations et participations	84 896
075	Autres produits gestion courante	8 500
002	Résultat exploitation reporté	320 421
070	Produits de services	100 530

TOTAL

958 252

TOTAL

958 252

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

045	Opérations pour compte de tiers	186 600
016	Emprunts et dettes	18 000
020	Immobilisations incorporelles	14 600
021	Immobilisations corporelles	71 349
054	Réseaux EDF Télécom	319 900
067	Sécurité routière Amendes de police	6 000
065	Contrat rural	472 000

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001	Solde exécution reporté	52 468
021	Virement section exploitation	198 901
040	Transfert entre section	6 700
010	Dotations, fonds divers et réserves	25 000
045	Opérations pour compte de tiers	199 300
013	Subventions d'investissement	9 180
016	Emprunts et dettes	70 000
054	Réseaux EDF Télécom	226 300
065	Contrat rural	297 600
067	Sécurité routière Amendes de police	3 000

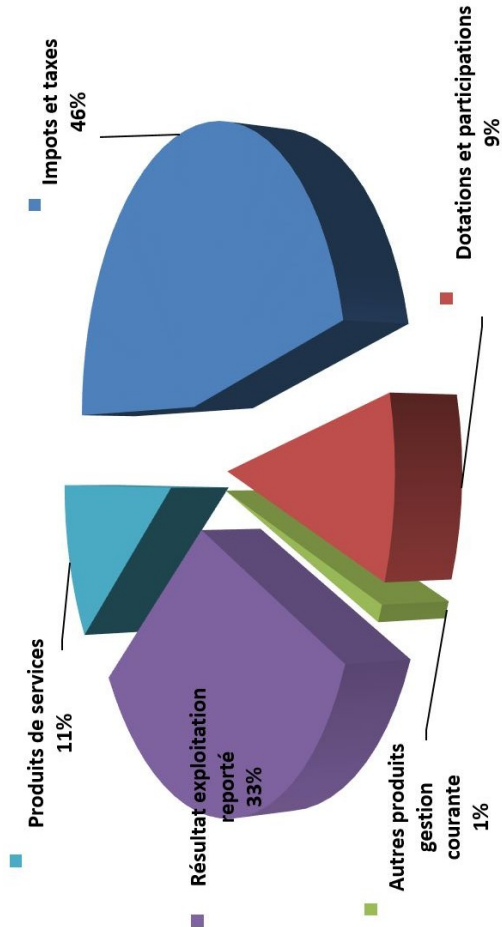
TOTAL

1 088 449

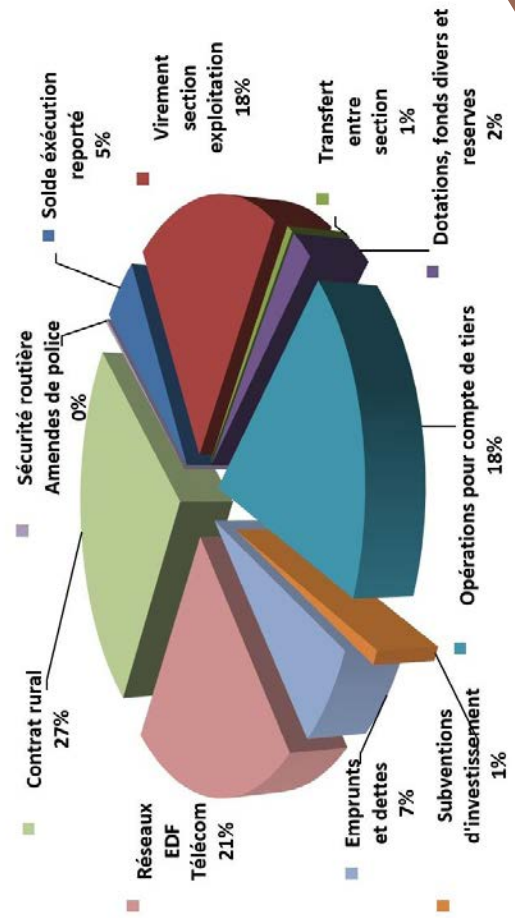
TOTAL

1 088 449

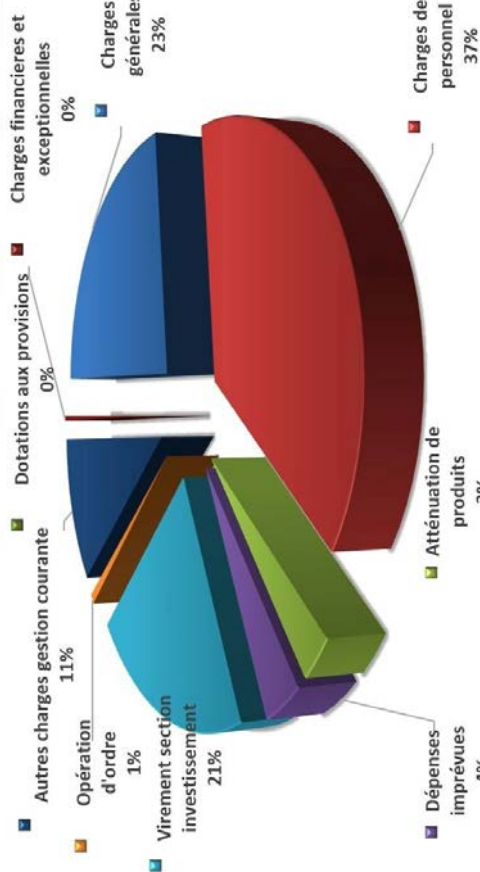
RECETTES de FONCTIONNEMENT



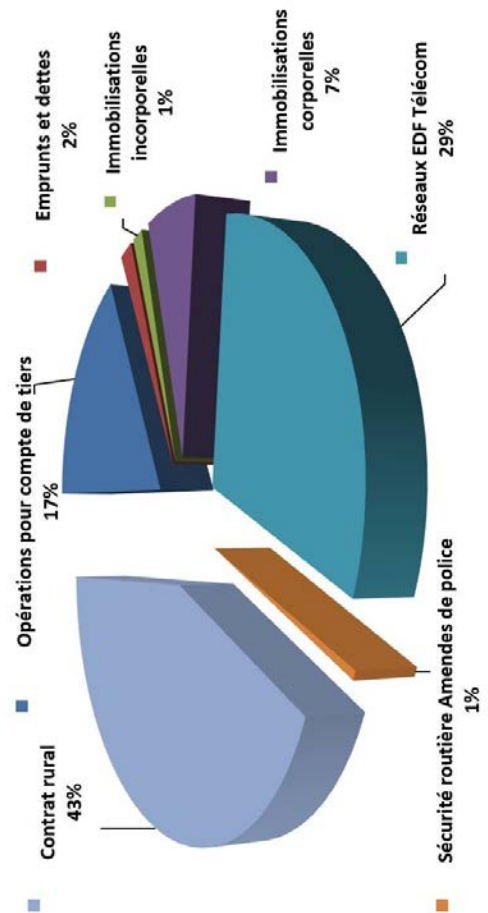
RECETTES D'INVESTISSEMENT



DEPENSES de FONCTIONNEMENT



DEPENSES D'INVESTISSEMENT



L'APPLICATION IN MY CITY EST REMPLACÉE PAR ILLIWAPP

L'année dernière, la Mairie mettait à votre disposition une application gratuite qui permettait de recevoir des alertes citoyennes et messages liés à la commune sur votre smartphone.

Après plusieurs mois d'essais, suite à l'adhésion des administrés, la commune va remplacer l'application « In My City » par « IlliWapp », un système d'alerte plus innovant.

Ce service offrira plus d'interactions avec les habitants.

IlliWapp permet de recevoir des informations en instantané, ciblées en fonction de vos besoins et de vos centres d'intérêt. Celle-ci est entièrement gratuite, sans publicité, sans inscription, sans engagement et sans collecte de données personnelles.

Comment procéder ?

- Désinstallez l'ancienne application In My City de votre smartphone.
- Téléchargez l'application Illiwap disponible sur l'Apple Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android) sur votre smartphone.
- Recherchez la commune d'Orcemont
- Suivez votre commune en cliquant sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de votre commune.
- Une fois ces étapes réalisées vous recevrez les informations émises par la commune ou par les différentes stations de la commune directement sur votre smartphone.

Que devient l'application In My City ?

Illiwap remplace In My City qui est devenu obsolète.

Pourquoi changer ?

Rambouillet Territoire participe au financement de cette application pour les communes adhérentes.

Cela permet à la commune de prendre en charge des options supplémentaires non existantes sur In My City, notamment avec la possibilité de créer des stations liées pour les personnes qui souhaitent avoir des « informations en direct » avec les associations, etc...

Vous retrouverez plus de détails sur le site de la Mairie <https://www.mairie-orcemont.fr/>

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES !**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAPP



02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE

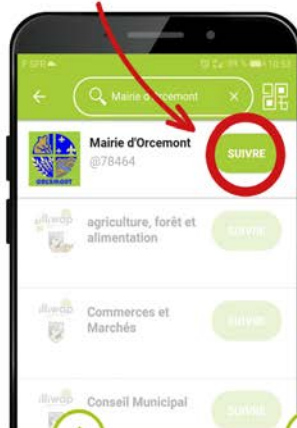
Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application

OU Scannez le QR Code via le lecteur intégré



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en lien avec votre commune.



LES AVANTAGES !



GRATUITE

Téléchargement gratuit et sans engagement.



SANS INSCRIPTION

Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.



SANS PUBLICITÉ

Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Guide du signalement citoyen

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie d'Orcemont

“ Je souhaite signaler un incident depuis mon smartphone. ”

Pour nous aider à conserver une commune accueillante, nous avons mis en place une nouvelle fonctionnalité sur votre application, le « signalement citoyens » ! Vous pouvez désormais informer directement la commune sur les dysfonctionnements ou anomalies que vous apercevez sur l'espace public en **SEULEMENT 2 ÉTAPES !**

01 POUR SIGNALER



02 ENSUITE...

- 1 | Renseigner la **catégorie** et la sous-catégorie du signalement
- 2 | Indiquer la **localisation** du signalement
- 3 | Prendre une **photo**
- 4 | Joindre un **commentaire** au signalement
- 5 | Renseigner les **coordonnées** de contact (étape facultative)
- 6 | **Accepter** le traitement des données personnelles
- 7 | **Envoyer** le signalement



VOTRE SIGNALLEMENT EST ENVOYÉ !



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.



Guide pour suivre les stations liées

À DESTINATION DES CITOYENS



Mairie d'Orcemont

“ Je souhaite suivre l'actualité de l'école de mes enfants. ”

Dans votre commune, suivez : la mairie, les commerces et marchés, le conseil municipal... D'autres stations liées sont à venir ! Recevez toutes les messages directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 2 ÉTAPES !**

01 POUR S'ABONNER À UNE STATION LIÉE ...



02 ENSUITE...



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS !

Recevez uniquement les informations des stations qui vous intéressent. Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



LES AVANTAGES !

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, un usager peut déposer sa demande de permis de construire en ligne, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. La Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires a mis en place la plateforme numérique permettant aux demandeurs de déposer et suivre leurs demandes d'urbanisme par la voie numérique. Cette plateforme est accessible **depuis le site de la commune d'Orcemont** ou directement depuis l'adresse : <https://netads.rt78.fr:444/NetADS/sve/RT78/>

Procédure

- Le demandeur remplit le CERFA en ligne et charge l'ensemble des pièces à fournir au format PDF ou JPG.
- La plateforme NetSVE guide l'utilisateur à chaque étape de la saisie de la demande.
- A l'issue de la procédure de saisie, le dossier est enregistré. Il n'est plus nécessaire de déposer un dossier « papier » en mairie.
- Le service urbanisme de la mairie vérifie la complétude du dossier.
- En cas de dossier incomplet, les documents demandés devront être déposés en mairie.
- L'instruction du dossier a lieu soit à Rambouillet Territoires, soit en mairie selon la nature de la demande déposée.

Avantages

- Simplification des démarches.
- Réduction des documents papier, à produire habituellement en plusieurs exemplaires.
- Gain de temps pour les pétitionnaires constituant leur dossier.
- Disponibilité du service 24h/24, 7j/7.
- Sécurité juridique, par l'authentification FranceConnect ou bien via la plateforme NetSVE.
- Efficacité des échanges avec les acteurs de la chaîne d'instruction.
- Possibilité de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers.

Remarques

Le dépôt en Mairie ou l'envoi des dossiers sous forme « papier » reste possible. En revanche, l'envoi de dossiers numérisés par la messagerie classique n'est plus autorisé...

The collage illustrates the user journey on the NetSVE platform. It includes:

- 1 Connectez-vous**: A login screen with FranceConnect and a 'Se connecter' button.
- 2 Inscrivez-vous**: A registration page for 'RAMBOUILLET TERRITOIRES COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION'.
- 3 Sélectionner la commune concernée par votre projet**: A search interface where 'ORCEMONT' is selected.
- 4 Saisie d'une demande de DP Maison Individuelle/ses annexes**: A detailed form for submitting a request, including fields for identity, contact information, and address.

Quelle demande d'autorisation pour mes travaux ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis de construire, d'aménager ou une déclaration préalable de travaux avant de commencer les travaux.

• Le certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un document d'information, ce n'est pas une autorisation. Il en existe 2 types : le certificat d'information et le certificat opérationnel. Le 1er donne les règles d'urbanisme sur un terrain donné, le 2e vous renseigne sur la faisabilité d'un projet. La demande de certificat est facultative, mais elle est recommandée dans le cadre de l'achat d'un bien immobilier (terrain à bâtir ou immeuble) ou d'une opération de construction.

• La déclaration préalable de travaux

Une déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination.

Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles par exemple :

- l'agrandissement, la réalisation de pièces supplémentaires, la surélévation, de garage...
- La modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, portes, fenêtres, toiture...
- L'isolation de votre habitation par l'extérieur
- La transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Le ravalement de façade
- La réalisation d'abri de jardin, serre, tonnelle, piscine, véranda, pergola, carport...
- L'installation d'une caravane dans votre jardin
- Modifier ou installer une clôture, un mur
- Le changement de destination d'une construction
- L'installation de panneaux photovoltaïques

• Le Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination: Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher:

Unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme dépasse 150 m².

• Le Permis d'aménager

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme. Il permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs.

• Le Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager

Lorsqu'une autorisation de construire ou d'aménager vous a été accordée, vous pouvez en obtenir la modification en déposant un permis modificatif pour des petits changements du projet initial. S'ils sont plus importants, vous devez déposer un nouveau dossier de demande de permis.

• Le Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation d'urbanisme. Vous devez l'obtenir avant la démolition partielle ou totale d'une construction située dans un secteur où ce permis est obligatoire. Lorsque la démolition est liée à un projet de construction ou d'aménagement, la demande peut être faite avec la demande de permis de construire ou d'aménager.

• Le Transfert d'un permis de construire ou d'aménager

Un permis de construire ou d'aménager peut-être transféré. La mairie autorise ce transfert sous certaines conditions.

Les délais d'instruction

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date du dépôt de la déclaration préalable.

Il passe à 2 mois dans un secteur protégé. (ABF)

Cependant, dans le mois suivant le dépôt de votre demande, l'administration peut, par courrier vous notifier: Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne un délai supplémentaire de 1 ou 2 mois.

La mairie peut également vous réclamer des pièces manquantes si votre dossier est incomplet. Vous aurez alors 3 mois pour le compléter. Le délai d'instruction démarrera quand votre dossier sera complet. Si vous ne fournissez pas les pièces manquantes, votre demande sera considérée comme rejetée.

LOCATION de la salle EUGENE DELACROIX	Habitants	
	hors commune	la commune
Week-end (du vendredi 16 h au lundi 9 h)		
Occupation totale	1 050 €	535 €
Occupation partielle	910 €	460 €
Majoration grand week-end ou réveillon	210 €	110 €
Journée ou soirée en semaine (du lundi à jeudi - de 9 h à 18 h)		
Occupation partielle	430 €	220 €
Caution personne individuelle	1 500 €	
Vaisselle cassée ou manquante		
Faïence ou couvert (la pièce)	4 €	
Verre	3 €	
Toute autre pièce sera facturée selon le tarif du fournisseur		
Remise en état de la salle	130 €	
Associations de la commune (locales)		
2 locations	Gratuites	
Suivante(s)	230 € (d'octobre à mars)	
Caution	750 €	

BOIS DE CHAUFFAGE	
Pour les habitants de la commune	47 € / stère
CONCESSIONS CIMETIERE	
Trentenaire	210 € le m2 (minimum 2 m2)
Cinquantenaire	336 € le m2 (minimum 2 m2)
Perpétuelle	495 € le m2 (minimum 2 m2)
CONCESSIONS COLUMBARIUM	
Concession 15 ans	489 €
Concession 30 ans	795 €

VOITURES VENTOUSES : un fléau sur la voie publique et pour l'environnement!

Un véhicule ventouse est un véhicule identifiable qui stationne sur le domaine public ou privé, à la même place depuis plus de 7 jours. Celui-ci peut être -ou ne pas être- en stationnement dangereux ou gênant et à l'état -ou non- d'épave.

Selon l'article R 635-8 du Code pénal, le fait « de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, [...] une épave de véhicule » constitue une contravention de 5e classe.

De plus, le fait de laisser un véhicule hors d'usage stationner de manière prolongée sur la voie publique est **passible d'une procédure régie par les dispositions de l'Article L.541-21-3** du Code de l'environnement.

En effet, outre le fait que le véhicule peut gêner la circulation des piétons et le voisinage, les nuisances sur l'environnement sont nombreuses.

Aussi, afin de préserver notre beau village, merci aux propriétaires de ces véhicules de contacter un épaviste au plus tôt pour s'acquitter de leur devoir !

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1er octobre 2018, la mairie d'Orcemont n'instruit plus les demandes de cartes nationales d'identité et passeports biométriques.

Pour se faire, il est désormais nécessaire de prendre rendez-vous auprès d'un des services municipaux suivants :

- Rambouillet à l'Hôtel de Ville, place de la Libération ou à la Mairie Annexe, place de l'Europe (quartier de la Clairière)

- Epernon, 8, rue du Général Leclerc

Pour toutes informations complémentaires, nous vous recommandons de consulter le site internet de l'une de

LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES

Sept semaines après l'élection présidentielle, les élections législatives seront organisées **les dimanches 12 et 19 juin 2022**. Ce scrutin permettra d'élire les 577 députés de la XVIe législature.

Depuis 2002, et l'entrée en vigueur du quinquennat pour le président, les législatives se déroulent en effet dans la foulée de la présidentielle. Elles doivent ainsi permettre au nouveau chef de l'État d'espérer décrocher une majorité à l'Assemblée nationale pour mettre en place sa politique et éviter ainsi une période de cohabitation.

DÉJECTIONS CANINES

Selon l'article R632-1. **Les déjections canines doivent être ramassées** dans tous lieux publics, trottoirs, espaces verts, jeux pour enfants... En cas de non-respect de cette interdiction vous pouvez être amené à payer une amende de deuxième classe de 35 euros.

ACCUEIL des DÉPLACÉS UKRAINIENS dans les Yvelines

Le Préfet des Yvelines a missionné l'association Aurore pour ouvrir une plateforme d'accueil dans le département. En effet, il n'est pas conseillé d'accueillir seul une famille.

Il est rappelé que les particuliers souhaitant accueillir des familles doivent se rapprocher de la municipalité ou s'inscrire sur la plateforme : <https://parrainage.refugies.info>.

Nous soulignons que notre village est isolé des centres administratifs et des moyens de transport. Les personnes accueillies auront donc besoin de nombreux accompagnements.

Dans le quotidien, il ne s'agit pas seulement de mettre une chambre à disposition, mais de pouvoir assurer un soutien, une formation à la langue française, une transmission de la culture française, de permettre la socialisation des adultes et la scolarisation des enfants, d'accompagner dans les démarches et favoriser l'accès à l'emploi, au réseau de compatriotes, ...

Il est donc nécessaire d'avoir une véritable disponibilité. Elle peut s'organiser à plusieurs familles. L'accueil est à envisager sur une période de 3 à 6 mois.

Pour plus d'informations, la plateforme de l'association Aurore est joignable au 08-05-69-14-02

VITESSE DANS LE VILLAGE

Notre commune se fait une joie d'accueillir de nombreux promeneurs Orcemontois, jeunes et moins jeunes : randonneurs, cyclistes, skateurs, riders et cavaliers. Afin de préserver leur vie, nous nous devons tous de rester vigilants en tant que conducteur et de **réduire notre vitesse** dès l'entrée du village et dans les hameaux environnants.

Merci pour eux, merci pour nos enfants.

RESTAURATION SCOLAIRE

La crise sanitaire, que nous subissons depuis deux ans maintenant, a impacté le coût des denrées alimentaires pour tout un chacun, notre service de restauration scolaire n'est pas épargné.

Cette hausse des prix a été répercutée par Yvelines Restauration sur le coût des repas. La municipalité a choisi, pour le moment, de prendre en charge la hausse et donc de ne pas augmenter les prix mais il faudra s'attendre à de nouvelles augmentations... d'autant plus que la crise ukrainienne a également des répercussions. Il devient difficile de se procurer certains produits, notre prestataire met tout en œuvre pour respecter les menus fixés.



Philippe Ruchat, apiculteur, est venu pour expliquer le rôle des abeilles dans notre environnement, les enfants ont pu lui poser des questions et ont été très attentifs.

Le 30 mars, les enfants ont fait un « défilé du printemps » et ont paradé avec les masques et les instruments de musique qu'ils avaient fabriqués.

ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

Depuis 3 ans, les enfants participent à un concours proposé par « Yvelines Environnement ».

Cette année, le thème est « Les insectes pollinisateurs ». Les enfants ont construit une maquette expliquant la pollinisation.

Ils ont également construit un nichoir à mésanges qui a été installé sous le préau de la cour.

Merci à Stéphane Gueguen agent technique de la commune, pour son aide.



Ils ont même pu essayer les combinaisons de protection.

Nous profitons des premiers rayons de soleil pour faire des parcours sportifs. Un grand merci à toutes celles qui s'investissent auprès des enfants !



LE COMAF MAINTIENT LE CAP

Les activités.

Le COMAF s'est renforcé de l'arrivée de deux nouveaux membres. Nous souhaitons la bienvenue à Jack et Manon dont nous apprécions l'engagement dans ce bénévolat.

Après tous ces mois d'efforts pour conserver nos activités, nos projets et notre motivation, l'équipe est heureuse d'avoir pu les maintenir puis d'en rapatrier l'essentiel (Yoga du mercredi, Zumba) à Orcemont dans la salle polyvalente depuis le mois de mars.

En effet, en conformité avec les directives de la lutte contre la COVID-19, la salle polyvalente d'Orcemont était jusque-là mobilisée pour le dédoublement de la cantine scolaire.

Merci aux professeures et à tous les élèves qui ont accepté cette organisation très bousculée et organisé des covoiturages nous permettant ainsi de maintenir toutes ces activités.



Le Yoga

Dans un premier temps, les cours ont été délocalisés. En effet, Madame le Maire d'Emancé et le COMAF avaient signé une convention avec le soutien de



Monsieur Lecourt, Maire d'Orcemont, afin que les cours de Yoga puissent être hébergés dans la salle polyvalente d'Emancé.

Depuis mars :

- Le cours de Yoga du lundi à Emancé, avec une majorité d'élèves de ce village, reste à Emancé jusqu'à la fin de la saison 2021-2022.

Il faut néanmoins noter que le maintien du cours n'est rendu possible que grâce à la bonne volonté des deux élèves d'Orcemont qui acceptent de continuer à faire la navette puisque certaines élèves d'Emancé ne voulaient pas se déplacer jusqu'à Orcemont et mettaient de ce fait en péril le maintien de ce cours.

- Le cours de Yoga du mercredi soir est revenu dans la salle polyvalente d'Orcemont.

La Zumba

Les cours de Zumba se sont déroulés dans le hall de la salle Eugène Delacroix grâce à la bonne volonté de notre professeure Emilie Garçon et de ses élèves.

Depuis mars, les cours de Zumba se tiennent de nouveau dans la salle Eugène Delacroix elle-même.



Bébé signeur

Les ateliers "Bébé signeur" organisés par Caroline Sanchez ont lieu le dimanche matin dans la bibliothèque municipale. Suite à de nouvelles demandes, Caroline a organisé une nouvelle série d'ateliers à partir du 10 avril.



Pour la saison 2022-2023

Nous vous invitons d'ores et déjà à vous manifester dans le but de préparer les pré-inscriptions de Juin :

- Les cours de Yoga (lundi et mercredi) et de Zumba reprendront leurs horaires d'avant Covid et auront lieu à Orcemont.
- Madame Hélix maintient son cours à Émancé et va nous proposer un créneau pour un cours de Sophrologie à Orcemont.
- Nous étudions la possibilité de maintenir un cours de Yoga et un cours de Sophrologie à Emancé.

Nouvelles activités

Pour la saison prochaine, nous vous avons sollicité pour recueillir vos souhaits de nouvelles activités par le biais d'une enquête en ligne.

Cet article étant rédigé le 7 avril, nous n'en avons pas encore les résultats puisque vous aviez jusqu'au 15 avril pour répondre.

Nous remercions Émilie Barat qui a élaboré le formulaire de cette enquête.

Les résultats ainsi que le gagnant de la machine à expresso mise en jeu sont disponibles via les réseaux sociaux, notre blog et l'application Illiwap.

La Sophrologie

Nous avons pu installer un cours de Sophrologie le mercredi soir à Emancé avec une nouvelle professeure, Mme Vinciane Hélix. Les retours, tant par la professeure que par les élèves, sont très positifs.



Événementiel

Le loto.

Notre Loto du 20 Mars dernier a sonné la reprise des événements incontournables que le COMAF organise chaque année pour le village et dont la Covid nous avait momentanément privé !



La salle Eugène Delacroix a retrouvé le bruissement d'une participation importante dans une ambiance « bon enfant ». Un grand merci à toute l'équipe du COMAF qui a su se mobiliser pour faire de ce dimanche une vraie fête. Comme d'habitude la partie réservée aux enfants a rencontré un vrai succès !

Les gagnants des différentes parties ont apprécié la qualité des lots mis en jeu.

(robot aspirateur, trottinette électrique, robot cuiseur connecté, table de mixage pour la partie enfant...)

Nous remercions également nos sponsors :

- L'entreprise Terrier, le « Potager de L'Épinaye », « Les œufs du tour de la ferme-L'hozic » à Orcemont
- Le restaurant « La Toque blanche » aux Mesnuls
- Le restaurant « Le cheval Rouge », Le « Millénium Escape Game » et Carrefour à Rambouillet
- La ferme de « Brandelles » à Saint Martin de Bréthencourt.

Les évènements à venir

Le 25 Juin

Fête du village et Feu d'artifice

Le 14 Juillet

Concours de Pétanque

Nous espérons, quand nous écrivons ces lignes que d'ici là le club de Pétanque d'Orcemont aura vu le jour. A bientôt.

~°~°~ Mariages ~°~°~

RALAIARISOA Lalanirina
et HAZARD Sébastien,
le 11 Décembre 2021

~ *Toutes nos félicitations aux mariés* ~

~°~°~ Naissances ~°~°~

FERHI Maël,
né le 28 octobre 2021

LOUVEL BEZAULT Hadrien et Swann,
nés le 25 Décembre 2021

BÉVILLARD Geoffroy,
né le 04 janvier 2022

PERIDE William,
né le 12 janvier 2022

CABOCHE Lyana,
née le 16 février 2022

CANHA HENRY Mila,
née le 18 février 2022

DE FREITAS Gabriel
né le 24 Mars 2022

~ *Toutes nos félicitations aux parents* ~

~°~°~ Décès ~°~°~

LUZEIN Clarisse,
le 02 octobre 2021

LEBLANC Daniel,
le 05 novembre 2021

SILVESTRI Nadine,
le 19 novembre 2021

FORT Chantal,
le 02 mars 2022

FAGOT Lucienne,
le 09 mars 2022

LEPIED Hervé,
le 14 mars 2022

~ *Toutes nos condoléances aux familles* ~

CONSEILS ISOLATION ENERGIE

Le service développement Durable de notre communauté d'agglomération a embauché récemment Christelle Rouaud, conseillère énergie. Son rôle est d'apporter gratuitement des conseils juridiques, techniques et financiers aux ménages de nos communes qui souhaitent faire des travaux de rénovation, d'isolation...

Rambouillet Territoires continue le prêt d'une caméra thermique et de kits de mesure (wattmètres, amphiro, appareils de mesures de la qualité de l'air...).



CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS

Conseils sur les bonnes pratiques à adopter afin de réduire la consommation d'énergie

Informations sur les aides financières potentielles

Réflexion en amont des projets de rénovation et de construction

Solutions concrètes en matière d'isolation, de chauffage et d'énergies renouvelables

Prêt d'une caméra thermique et de kits de mesure (caution demandée)

SUR RDV UNIQUEMENT

01 83 75 06 05
conseil.energie@rt78.fr

Les permanences se déroulent
dans les locaux de Rambouillet Territoires
22 rue Gustave Eiffel · 78120 Rambouillet

Plus d'infos sur www.rt78.fr



LE MONOXYDE de CARBONE

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent: faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.

Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

HORAIRES OUVERTURE de la MAIRIE

lundi de 14h00 à 17h00
mardi fermé au public
mercredi de 9h00 à 12h00
jeudi fermé au public
vendredi de 17h00 à 19h00
samedi.... 2me & 4me de chq.mois de 9h00 à 12h00

Pompiers le 18 - tél. 01.30.41.01.14

Commissariat de police..... tél. le 17

Gendarmerie le 17 - tél. 01.61.08.61.50

Urgences médicales composer le 15
ou le 112depuis un téléphone portable

Urgences dentaires tél. 01.39.51.21.21

SICTOM Ordures ménagères... tél. 08.00.49.50.61

SEASYEau..... tél. 01.30.88.07.50

ARRET et STATIONNEMENT DANGEREUX

Il a été observé à plusieurs reprises par la gendarmerie des véhicules en stationnement sur le rond-point devant l'espace multi accueil (lors de la sortie de l'école ou de la garderie).

Garer son véhicule sur un emplacement considéré comme dangereux est puni d'une verbalisation avec une contravention de 4ème classe.

LE BRUIT

De jour comme de nuit, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit. Si le bruit excessif est interdit, c'est que la tranquillité est un droit reconnu à chacun.

A ce titre, les horaires des travaux de bricolage ou de jardinage sont rigoureusement encadrés : les jours ouvrables de **8h30 à 12h00** et de **14h30 à 19h30**, les samedis de **9h00 à 12h00** et de **15h00 à 19h00**, les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**.

Tout bruit excessif constaté entre 22h00 et 6h00 peut relever d'un tapage nocturne. Les bruits troublant la tranquillité d'autrui sont punis d'une amende d'un montant pouvant atteindre 450 €.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous faire part de vos remarques, suggestions et nous envoyer vos petites annonces à publier. Si vous souhaitez recevoir l'Orcemontois en fichier numérique avant sa distribution, faites en la demande par courriel à l.orcemontois@laposte.net ou sur le Site de la Mairie d'Orcemont <https://www.mairie-orcemont.fr>



VENTE D'AGNEAUX FERMIERS

A la Ferme de BRIQUESARD à ORCEMONT

Produits et tarifs :

En colis d'un demi agneau découpé au prix de 14 €/ Kg ttc.

Le poids du colis est variable de 8 kg à 10 kg.

Le colis contient :

- 1 gigot
- 1 épaule
- Côtelettes
- Les morceaux de sauté : collier, poitrine
- Les abats : Rognon / cœur / foie
- Merguez / Chipolatas (selon disponibilités)

Contact : GOGUE Baptiste

Ferme de Briquesard

78125 Orcemont

Tél : 06.29.51.51.56

baptiste.gogue@gmail.com



DONNE LIT A ROULEAUX

Donne un lit "à rouleaux" ancien mais en très bon état. Le matelas a été fait sur mesure.

Dimensions de 1m30 de large et environ 1m70 de long.

Disponible tout de suite.

Contact : Mme.Françoise DEGAS

à Orcemont

Tél: 07.85.09.11.86

